



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Révisée le : 20 septembre 2024 / V 12 Date d'impression : 20 septembre 2024 Produit : 2406100057

HALLOWEEN HONEY 10%

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange

2406100057

HALLOWEEN HONEY 10%

N° UFI : NJ5P-J79F-G00G-THC8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Bougie ou fondant parfumé(e) à destination du grand public.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence national : 145

(joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

+44 1235 239 670 Atteignable 24h/24 et 7j/7 (NCEC)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] modifié

Sensibilisation cutanée - Cat. 1 H317

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme) - H412 Cat. 3

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Information complémentaire

Le texte complet des mentions listées est indiqué dans la section 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de mise en garde:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un bac de collecte prévu au recyclage.

Information supplémentaire de danger (UE):

EUH208 - CONTIENT : 1,4-Dioxacycloheptadecane-5,17-Dione ; Ethanone, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-Tetramethyl-2-Naphthalenyl)- ; Linalol ; 2h-1-Benzopyran-2-One ; Acétate De Linalyle ; Ethanone, 1-(2,3,4,7,8,8a-Hexahydro-3,6,8,8-Tetramethyl-1h-3a,7-Methanoazulen-5-Yl)-, [3r-(3.Alpha.,3a.Beta.,7.Beta.,8a.Alpha.)]- ; Cyclohexanepropanol, 2,2,6-Trimethyl-.Alpha.-Propyl- ; 2-Propenal, 3-Phenyl. Peut produire une réaction allergique.



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

>= 0.10 < 0.25%

Identifiants spécifiques pour l'Europe:

N° EU REACH: 01-2119969651-28

EC CAS: 32388-55-9

Ethanone, 1-(2,3,4,7,8,8a-Hexahydro-3,6,8,8-Tetramethyl-1h-3a,7-Methanoazulen-5-Yl)-, [3r-(3.Alpha.,3a.Beta.,7.Beta.,8a.Alpha.)]-

N° EINECS: 251-020-3

Sensibilisation cutanée - Cat. 1B [H317]

Dangereux pour le milieu aquatique (à court terme) -

Cat. 1 [H400]

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme)

-

Cat. 1 [H410]

>= 0.10 < 0.25%

Identifiants spécifiques pour l'Europe:

N° EU REACH: 01-2119949300-45

EC CAS: 91-64-5

2h-1-Benzopyran-2-One

N° EINECS: 202-086-7

Sensibilisation cutanée - Cat. 1B [H317]

Toxicité aiguë (orale) - Cat. 4 [H302]

>= 0.05 < 0.10%

Identifiants spécifiques pour l'Europe:

N° EU REACH: 01-2120085417-50

Autres identificateurs:

Cyclohexanopropanol, 2,2,6-Trimethyl-.Alpha.-Propyl-

N° CAS: 0070788-30-6

Sensibilisation cutanée - Cat. 1B [H317]

Sensibilisation cutanée - Cat. 1B [H317]

Irritation cutanée - Cat. 2 [H315]

Irritation oculaire - Cat. 2 [H319]

0 < 0.01%

Identifiants spécifiques pour l'Europe:

N° EU REACH: 01-2119935242-45

EC CAS: 104-55-2

2-Propenal, 3-Phenyl-

N° EINECS: 203-213-9

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

N° Index : 606-155-00-6

Sensibilisation cutanée - Cat. 1A [H317]

Irritation cutanée - Cat. 2 [H315]

Irritation oculaire - Cat. 2 [H319]

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme) -

Cat. 3 [H412]

EC CAS 0000060-12-8 ETA (orale): 1610 mg/kg bw

EC CAS 0000091-64-5 ETA (orale): 500 mg/kg bw

EC CAS 0000104-55-2 H317 (Cat. 1A): C >= 0.01%

EC CAS 0000122-78-1 ETA (orale): 1550 mg/kg bw

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Commentaire général:

Dans tous les cas d'intoxication potentielle, un suivi médical est de la plus grande importance.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer copieusement avec de l'eau pendant au moins dix minutes. Consulter immédiatement un médecin si des signes d'irritation persistent ou s'il y a des lésions de tissus.

En cas d'inhalation excessive:

Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Se laver à grande eau (ou savon et eau).

Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle:

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible sur le mélange en tant que tel.

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun connu.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie: utiliser des extincteurs appropriés. Ne pas inhale les fumées. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de danger particulier connu.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de conseil spécifique.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et dispersion accidentelle

Pour les non-sauveteurs:

Porter des gants appropriés lors de la manipulation en cas de dispersion. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues et de toute autre source potentielle d'allumage. (ex: équipement électrique).

Éviter le contact avec la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs.

Un nettoyage corporel doit être respecté en cas de contact.

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel.

Pour les sauveteurs:

Même précautions que celles mentionnées sous 6.1

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, dans le sol, ou en milieu aquatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement:

Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, selon la réglementation locale.

Les épandages doivent être contenus par des moyens appropriés et les déchets associés traités en accord avec la réglementation en vigueur.

Nettoyage:

Les déversements doivent être détruits selon la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des gants de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition.

L'incorporation dans le produit final doit se faire à une température aussi basse que possible.

Ne pas ingérer, ni appliquer tel quel sur la peau. Suivre les règles d'hygiène habituelles. Maintenir une bonne aération des locaux où le produit est manipulé.

Mesures de protection

Prendre toutes les précautions afin de limiter au maximum l'accumulation de poussières. Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée. Tenir à l'écart de toute source d'allumage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Suivre les règles d'hygiène habituelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans des récipients fermés, de préférence bien pleins, éloignés de toute source de chaleur et protégés des températures extrêmes. Ne pas réutiliser les récipients vides. Respecter les règles générales d'incompatibilité au niveau du stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas disponible à ce jour.

RUBRIQUE 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Le niveau sans effet dérivé (DNEL)

Non disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

Non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

L'incorporation au produit final doit se faire à une température aussi basse que possible. Maintenir une bonne aération des locaux où le produit est manipulé.

Eléments de maîtrise technique appropriée

Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée.

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Eléments de maîtrise environnementale

Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire: en l'absence de ventilation adéquate, porter un appareil de respiration autonome.

Protection des mains: Utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques suivant la norme EN 374. Utiliser de préférence des gants en néoprène ou nitrile. Lors d'exposition prolongée ou de contacts fréquents répétés, un gant de classe de protection 4 ou plus (temps de passage plus grand que 120 minutes selon la norme EN 374) est recommandé. Si le temps d'exposition estimé est bref, un gant de classe de protection 1 ou plus (temps de passage > 10 minutes selon la norme EN 374) est recommandé. Epaisseur > ou = à 0.2 mm.

Avertissement: la sélection d'un gant spécifique pour une utilisation et une durée particulière devrait prendre en compte tous les paramètres pertinents du lieu de travail tels que mais non limités à: autres produits chimiques qui pourrait être manipulés, les exigences physiques (coupure/piqûre, doigté, protection thermale), potentielles réactions du corps au matériau du gant, ainsi que les instructions/spécifications décrites par le fournisseur des gants.

Protections des yeux: porter des lunettes de protection étanches.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection, si nécessaire une combinaison afin de limiter la contamination par l'odeur des vêtements personnels. Suivre les règles d'hygiène habituelles suite à un contact potentiel.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forte odeur caractéristique selon la description commerciale du produit.

État physique:

Couleur:

Odeur:

Non déterminé

Non déterminé

Point de fusion/point de congélation (°C):

Ce produit n'est pas inflammable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition

Non déterminé

= 108°C

Non déterminé

Inflammabilité

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Température de décomposition:

Point d'éclair

pH:

Température d'auto-inflammabilité (°C):

Viscosité cinématique

Solide.

Solubilité dans l'eau

Jaune pâle à jaune

(20°C) :

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Référence : CH 23639785

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

Pression de vapeur (Pa) :

Non déterminé

Densité et/ou densité relative

Non applicable, le produit est un mélange

Densité de vapeur relative

Non applicable, le produit est un mélange

Caractéristiques des particules

Non déterminé

0.918 - 0.928

Non déterminé

Non applicable, le produit est un liquide

9.2 Autres informations

Aucune décomposition, si les prescriptions pour le stockage et la manipulation sont respectées.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
aucunes

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
aucunes

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas de réaction connue avec l'eau.

10.2 Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures au-dessus ou au moins 5°C en-dessous du point d'éclair pour tout liquide inflammable.

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5 Matières incompatibles

Inconnu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'eau ou le stockage dans les conditions recommandées durant une période d'un an, ne provoquent pas de produit de décomposition connu comme dangereux.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n o 1272/2008

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests toxicologiques en tant qu'entité. Selon les données disponibles sur les constituants, les critères sur la classification relative à la santé humaine sont remplis.



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

(a) toxicité aiguë

Calculated LD50 Oral: LD50 > 2000 mg/kg bw

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée Irritation
cutanée - Cat. 2

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritation
oculaire - Cat. 2

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sensibilisation cutanée - Cat. 1

(e) mutagénicité sur les cellules germinales Non
applicable

(f) cancérogénicité Non applicable

(g) toxicité pour la reproduction Non applicable

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles —
exposition unique Non applicable

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles —
exposition répétée Non applicable

(j) danger par aspiration

Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/mélange ne contient pas de constituant identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'Article 59(1) de REACH ou conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100, présent à une concentration plus grande ou égale à 0.1%.

11.2.2 Autres informations Non disponible

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques en tant qu'entité. Selon les données disponibles sur les constituants, les critères sur la classification environnementale sont remplis.

12.1 Toxicité

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme) - Cat. 2

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance/mélange ne contient pas de constituant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) présent à une concentration plus grande ou égale à 0.1%, conformément aux critères énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/mélange ne contient pas de constituant identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'Article 59(1) de REACH ou conformément au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, présent à une concentration plus grande ou égale à 0.1%.

12.7 Autres effets néfastes

Non disponible

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation nationale et locale. Ne pas déverser dans les eaux usées, sur le sol ou dans tout étendue d'eau. Contacter les services d'élimination des déchets.

Emballage contaminé: Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec les services d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

WGK : **Néant.**

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations Européennes

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC):

Aucun

Autorisations:

Aucun

Restrictions d'utilisation:

Aucun

Réglementations nationales (Allemagne):

AwSV: Wassergefährdungsklasse (classe de danger 2 pour l'eau):

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été conduite.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Révisions mars-2024 : Version 13.0- Mise à jour des sections 1, 2, 3, 9, 13, 14,

15, 16 juillet-2024 : Version 13.1- Mise à jour des sections 15, 16

Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données RIFM

REACH

Information du fournisseur

Le texte complet des phrases utilisées dans la section 2 et 3 :

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] modifié

Sensibilisation cutanée - Cat. 1 H317

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme) - H412 Cat. 3

Information complémentaire

Le texte complet des mentions listées est indiqué dans la section 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2020/878

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de mise en garde:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un bac de collecte prévu au recyclage.

Information supplémentaire de danger (UE):

EUH208 - CONTIENT : 1,4-Dioxacycloheptadecane-5,17-Dione ; Ethanone, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-Tetramethyl-2-Naphthalenyl)- ; Linalol ; 2h-1-Benzopyran-2-One ; Acéate De Linalyle ; Ethanone, 1-(2,3,4,7,8,8a-Hexahydro-3,6,8,8-Tetramethyl-1h-3a,7-Methanoazulen-5-Yl)-, [3r-(3.Alpha.,3a.Beta.,7.Beta.,8a.Alpha.)]- ; Cyclohexanopropanol, 2,2,6-Trimethyl-.Alpha.-Propyl- ; 2-Propenal, 3-Phenyl. Peut produire une réaction allergique.

A notre connaissance les informations figurant ci-dessus sont celles en cours à la date indiquée sur cette Fiche de Données de Sécurité. Du fait que l'usage de ces informations et les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle de Firmenich, l'utilisateur se doit de déterminer les conditions pour une utilisation du produit en toute sécurité.

L'information contenue dans ce document et dans tout produit y afférant est la propriété exclusive de Firmenich. Leur transmission ou divulgation à des tiers sans l'accord préalable écrit de Firmenich, sauf loi ou règlement applicable contraire et/ou leur analyse sont strictement interdites.

Révisée le : 15 juillet 2024 / v 13.1

Date d'impression : 23-AUG-2024

Produit : 2406100057 – Halloween Honey